

Information pour LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS



Mise à jour : octobre 2022

Préparation pour votre voyage au Canada

Admissibilité

Avant de voyager, vérifiez si vous êtes [admissible d'entrée](#) au Canada et assurez-vous d'avoir tous les documents requis en main. Pour pouvoir entrer au Canada à titre d'étudiant, vous devez respecter les deux exigences :

- vous devez avoir un permis d'études valide ou une [lettre de présentation](#) qui confirme l'approbation d'un permis d'études, [sauf s'il n'est pas exigé](#); et
- vous devez fréquenter un établissement d'enseignement désigné.

Nous vous encourageons à voyager au Canada le plus tôt possible après avoir reçu vos documents pour éviter la période de pointe des voyages à la fin août et au début de septembre.

Documents requis

Si vous avez demandé un permis d'études (et un permis de travail, le cas échéant) et que vous n'avez pas encore reçu votre visa ou votre lettre de présentation, **attendez de recevoir ces documents avant de voyager au Canada**. Assurez-vous d'examiner tous vos documents et de valider que les informations inscrites sont exactes avant de voyager. Sinon, veuillez contacter [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](#).

Ayez en main tous les documents requis avant de voyager au Canada. **Ne placez aucun de ces documents dans vos bagages enregistrés.**

Pour entrer au Canada, vous devez posséder les documents suivants :

- un document de voyage valide, par exemple un passeport;
- la lettre de présentation au point d'entrée que le bureau des visas vous a envoyée lorsqu'il a approuvé votre permis d'études ou un permis d'études valide délivré précédemment;
- une copie d'une lettre d'acceptation valide de votre école;
- une [autorisation de voyage électronique](#) (AVE), un visa de visiteur valide (visa de séjour temporaire), une carte verte valide (ou une [preuve équivalente de statut officiel aux États-Unis](#)) ou tout autre document de voyage valide;
- une preuve de fonds pour subvenir à vos besoins pendant la durée de votre séjour au Canada;



- une preuve que vous n'avez pas reçu de condamnations au criminel ou en lien avec l'immigration, sauf celles pour lesquelles un pardon ou la réhabilitation vous a été octroyé;
- une preuve que vous êtes en bonne santé et des résultats d'examen médical aux fins de l'immigration valides, le cas échéant ([vérifiez si vous devez vous soumettre à un examen médical](#));

Si vous ne possédez pas les documents requis, le traitement de votre demande d'immigration peut être retardé ou l'entrée au Canada peut vous être refusée.

À quoi vous attendre à votre arrivée au Canada

Lors de votre arrivée au Canada, il est possible que votre temps d'attente soit plus long qu'à l'habitude pour le traitement à la frontière. Si vous avez un vol de correspondance, assurez-vous de vous laisser suffisamment de temps pour les formalités à la frontière.

Attendez-vous à devoir rencontrer un agent d'immigration pour le traitement de votre permis d'études. Certains aéroports ont une zone spéciale pour le traitement des étudiants étrangers qui arrivent au Canada. Soyez à l'affût des affiches vous indiquant de vous diriger vers cette zone.

Lorsque vous recevez votre permis d'études, assurez-vous que tous les renseignements qui y figurent sont exacts avant de quitter le bureau d'immigration.

